

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026-208

PROROGÉANT SON ARRÊTÉ N° 2026-079
PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE CHEMIN RURAL N° 12

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,

Vu son arrêté n° 2026-079 du 4 mars 2026, portant autorisation de voirie chemin rural n° 12 du 9 mars 2026 au 10 avril 2026 afin de permettre le stationnement d'environ 25 véhicules dans le chemin rural n° 12 cadastré ZI449,

Vu la demande du 7 mai 2026 de **Monsieur Philippe BERTIN** représentant société **PRÉ-FORÊT** sise rue Branly, 77610 FONTENAY-TRÉSIGNY de prolonger cet arrêté,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 2026-079 est prorogé du **vendredi 10 avril 2026 au mercredi 10 juin 2026**.

Article 2 : La société **PRÉ-FORÊT** est autorisée à occuper le domaine public pour permettre le stationnement au droit du **chemin rural n° 12**, de plusieurs véhicules légers.

Article 3 : La société **PRÉ-FORÊT** s'engage à mettre en place, pendant toute la durée du chantier, la signalisation nécessaire, étant précisé qu'elle sera responsable de tous les dommages et accidents résultant des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- M. le Directeur des Services Techniques,
- La société **PRÉ-FORÊT** : ✉ p.bertin@rouzaire.fr.



Fait à Fontenay-Trésigny,
le 11 mai 2026


Le Maire,
Patrick ROSSILLI